Adequity

ADEQUITY
TARGET
JANVIER 2017 - PART B

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**[1]
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions**
- **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
- **Produit émis par SG Issuer**[2]**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** offrant une garantie donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 28/10/2016, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euro iStoxx EWC 50®. Le remboursement du produit « Adequity Target Janvier 2017 – Part B » est conditionné à l'évolution de cet indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et ***en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an****. En cas de baisse de l'indice de plus de 70% à la date de constatation finale[1], l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 70% (inclus) de l'indice à la date de constatation finale[1], l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,83%).*

- Un remboursement du capital à l'échéance[1] si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 70% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale[1]. **Un risque de perte en capital au-delà.**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 9**, si la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale[1] est positive ou nulle à une des dates de constatation annuelle[1].
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 7% par année écoulée depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'indice enregistre à l'échéance une performance positive ou nulle depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,83%.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 3,50% par année écoulée depuis l'origine** en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé et si l'indice enregistre à l'échéance une performance négative mais supérieure ou égale à -30% depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 3,04%.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Adequity Target Janvier 2017 – Part B », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel, calculés sur la base de la valeur nominale, sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 EUR le 31/01/2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance le 10/02/2027 ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 31/01/2017 et/ou en cas de vente du titre avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. ***Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.***
Les titres de créance « Adequity Target Janvier 2017 – Part B » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Adequity Target Janvier 2017 – Part B » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. ***L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES

- À l'issue des années 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'indice est positive ou nulle depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 6,83%.
- À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'indice est positive ou nulle depuis l'origine à la date de constatation finale, l'investisseur reçoit[1] l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 170% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 5,43%.
- À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'indice est négative mais supérieure ou égale à -30% depuis l'origine à la date de constatation finale, l'investisseur reçoit[1] l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,50% par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 135% du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut[1] de 3,04%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si l'indice a baissé à la date de constatation finale de plus de 70% depuis l'origine.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 6,83%).
- L'indice Euro iStoxx EWC 50® est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du support « Adequity Target Janvier 2017 – Part B » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -70%.

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

DÉTAILS
DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à l'année 9, à chaque date de constatation annuelle[1], dès que la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale[1] est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit[2] alors à la date de remboursement anticipé[1] :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,83%)

Sinon, si la performance de l'indice est négative depuis la date de constatation initiale[1], le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
[2] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 01/02/2027), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale (le 31/01/2017).

CAS FAVORABLE : Si l'indice enregistre une performance positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit[1] le 10/02/2027 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine, soit un gain de 70%
(Taux de Rendement Annuel Brut de 5,43%)

CAS MÉDIAN 1 : Si l'indice enregistre une performance négative mais supérieure ou égale à -30% depuis l'origine, l'investisseur reçoit[1] le 10/02/2027 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 3,50% par année écoulée depuis l'origine, soit un gain de 35%
(Taux de Rendement Annuel Brut 3,04%)

CAS MÉDIAN 2 : Si l'indice enregistre une performance inférieure à -30% mais supérieure ou égale à -70% depuis l'origine, l'investisseur reçoit[1] le 10/02/2027 :

L'intégralité du capital initial

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'indice enregistre une baisse de plus de 70% depuis l'origine, l'investisseur reçoit[1] le 10/02/2027 :

La Valeur Finale[2] de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS
DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé (100%)
Seuil de perte en capital à l'échéance (30%)
Seuil de versement du semi gain à l'échéance (70%)
Valeur de remboursement du produit
Évolution de l'indice
Fin de vie du produit

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

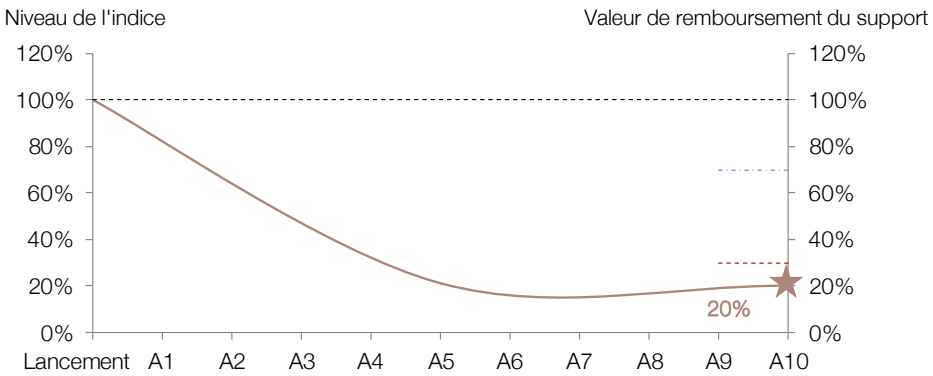

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, l'indice est en baisse depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'indice est en baisse de plus de 70% par rapport à son niveau initial (soit -80% dans cet exemple). L'investisseur reçoit[1] alors la Valeur Finale[2] de l'indice, soit 20% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -14,82%.
- **Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 70% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 70% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

Scénario médian 1 : marché faiblement baissier à long terme

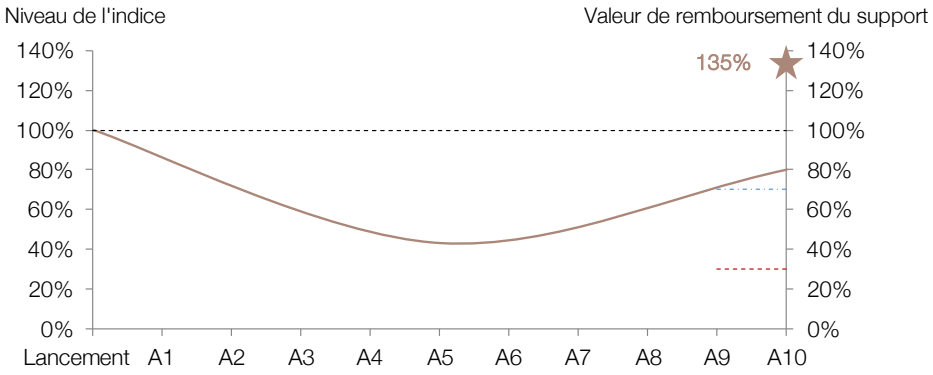

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, l'indice est en baisse depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 20% et se maintient donc au-dessus du seuil de versement du semi gain. L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,50% par année écoulée depuis l'origine, soit 135% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 3,04%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut[1] de -2,20% pour un investissement direct dans l'indice.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Scénario médian 2 : marché baissier à long terme

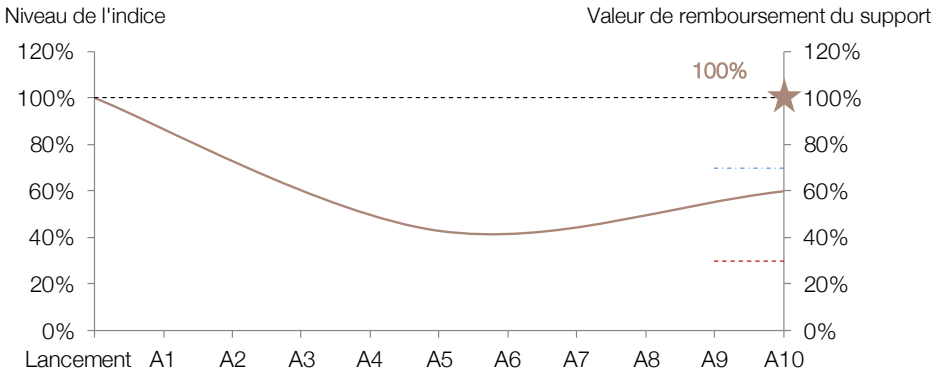

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, l'indice est en baisse depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 40% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial, soit 100% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors nul, contre un Taux de Rendement Annuel Brut[1] de -4,96% pour un investissement direct dans l'indice.

Scénario favorable : marché haussier à court terme

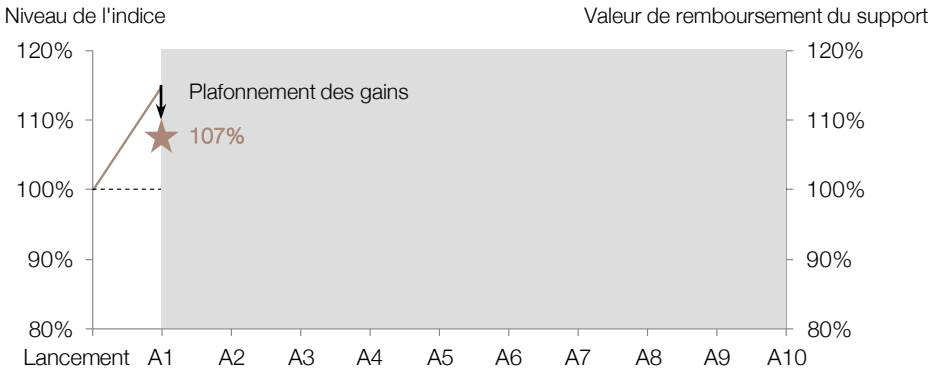

- À la première date de constatation annuelle, l'indice est en hausse depuis l'origine (soit +15% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine, soit 107% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 6,83%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut[1] de 14,61% pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE EURO ISTOXX EWC 50® :

L'indice Euro iStoxx EWC 50® (Euro iStoxx Equal Weight Constant 50® index) est un indice de marché actions créé par Stoxx Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par Stoxx Limited. Il est équipondéré et est composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, indice de référence de la zone Euro. Contrairement à l'indice Euro Stoxx 50® dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice Euro iStoxx EWC 50® pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro Stoxx 50® aux mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice Euro iStoxx EWC 50® est donc composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 12 places boursières de la zone Euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. L'indice Euro iStoxx EWC 50® est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**.
Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique. Un niveau de dividende fixe de 50 points d'indice pour un cours de l'indice Euro iStoxx EWC 50® à 1 000 points est équivalent pour l'indice Euro Stoxx 50® à un dividende fixe de 156,15 points (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3123,12 points, cours à la date de lancement de l'indice Euro iStoxx EWC 50® au 19 novembre 2014). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 123,47 points par an depuis 2006 (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2015). Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com ou alternativement des médias externes tels que http://www.boursorama.com/cours.phtml?symbole=2cISXEC50.

ÉVOLUTIONS COMPARÉES DE L'INDICE EURO ISTOXX EWC 50® ET DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) :

Évolution des indices (base 1000 au 24/10/2006)

Performances cumulées

	Euro iStoxx EWC 50® (évolution simulée jusqu'au 19/11/2014)	Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)
1 an	-11,65%	-9,69%
3 ans	-2,83%	1,81%
5 ans	20,93%	30,59%
10 ans	-27,55%	-22,92%

Indice Euro iStoxx EWC 50® (évolution simulée jusqu'au 19/11/2014 et réelle ensuite)
Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)

L'indice Euro iStoxx EWC 50® a été lancé le 19 novembre 2014 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant le 19 novembre 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Source : Bloomberg, au 24/10/2016

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

RÉPARTITION SECTORIELLE

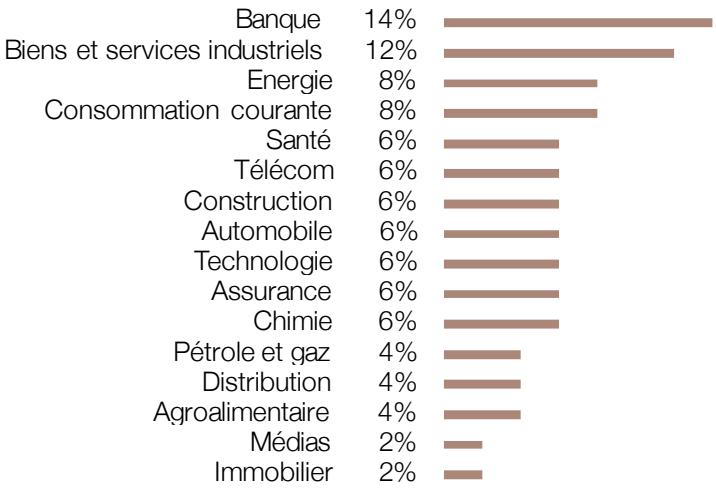

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

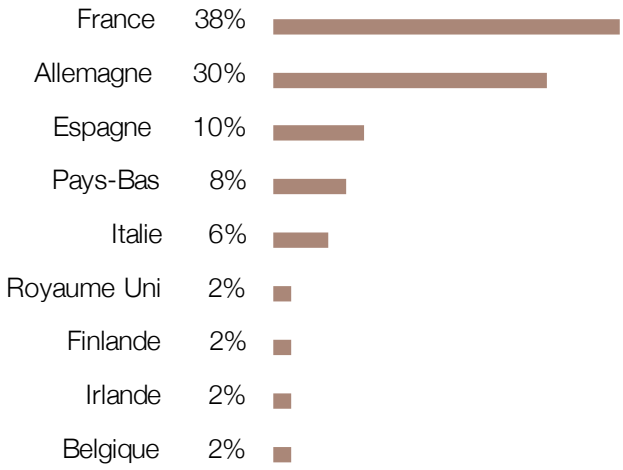

Source : Bloomberg, au 24/10/2016

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES
CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 28/10/2016, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013217544
Sous-jacent	Indice Euro iStoxx EWC 50® (Code Bloomberg : ISXEC50 Index) calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**.
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Garantie du capital	Pas de garantie en capital
Prix d'émission	99,90% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 17/11/2016 au 31/01/2017. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,5% pour atteindre 100% de la valeur nominale le 31/01/2017
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	17/11/2016
Date d'échéance	10/02/2027
Dates de constatation annuelle	31/01/2017 (initiale) ; 31/01/2018 ; 31/01/2019 ; 31/01/2020 ; 01/02/2021 ; 31/01/2022 ; 31/01/2023 ; 31/01/2024 ; 31/01/2025 ; 02/02/2026 ; 01/02/2027 (finale)
Dates de remboursement anticipé	09/02/2018 ; 11/02/2019 ; 11/02/2020 ; 10/02/2021 ; 09/02/2022 ; 09/02/2023 ; 09/02/2024 ; 11/02/2025 ; 11/02/2026
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31/01/2017 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 15/11/2016, se rattachant au prospectus de base en date du 8 juillet 2016, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-19084, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)[1] de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambigüité, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)[1](iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des Etats- Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés.

Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'indice Euro iStoxx EWC 50® : L'Euro iStoxx EWC 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Adequity

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
Société Anonyme – Capital Social : 1 007 799 641,25 euros au 31 décembre 2015
B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C
N° SIREN : 552 120 222 000 13
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

Réf. (A) 718300 000783 Décembre 2016

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE